

Aujourd'hui la quasi totalité des personnels en Greta sont non titulaires, sous contrat CDD ou CDI et rémunérés à l'indice ou sous lettre d'engagement, rémunérés à la «vacation» ; environ la moitié des CFC, personnels du rectorat, sont non titulaires. Les mandats antérieurs restent d'actualité, en particulier la réintégration des personnels non titulaires des GRETA dans la FPE, la titularisation de tous les personnels de la FCA, une harmonisation nationale des rémunérations alignée sur les plus favorables, la levée des obstacles à l'accès au CDI, l'égalité des droits entre tous les non titulaires de l'EN.

Mais comment participer rapidement à améliorer les conditions d'exercice de ces collègues, et ce dès le recrutement ? Ne doit-on pas revendiquer haut et fort l'amélioration de leurs conditions d'emploi et d'exercice ? Ils et elles sont de plus en plus nombreux en souffrance professionnelle. Il y a urgence à les rendre visibles, à dénoncer concrètement l'indifférence et l'arbitraire, à rétablir et améliorer les droits.

- Le rôle du CA défini par les textes comme instance décisionnelle ne doit-il pas impérativement figurer dans le processus Qualité dont se gargarise l'administration ?

- Ne faut-il pas que le SNES, avec la FSU, exige que chaque projet de recrutement de non titulaire, contractuel en CDD ou «vacataire» sous lettre d'engagement, soit réglementaire et présenté au vote du CA de l'EPL support ?

- Ne faut-il pas exiger dans ce but la présentation du diagnostic d'opportunité de chaque projet de recrutement, telle que la circulaire n° 2014-009 du 4-2-2014 le prévoit ? Ce document indique la fonction, le motif de recrutement, la durée et le quotité, le manque d'autre ressource interne et doit au préalable être communiqué au rectorat. Faut-il accepter l'opacité, et le mépris des élus ?-

- Ne faut-il pas exiger le respect de l'arrêté du 20 décembre 2019 « fixant les -activités assurées par les personnels contractuels enseignants... » et dénoncer les détournements locaux du texte ou les inventions de coefficients de pondération ? Des Greta, en douce, font passer en 0,504 des heures de cours qui relèvent du « 1 », d'autres créent des coefficients intermédiaires, « 0,8 – 0,75 ..évidemment pas dans un sens favorable aux personnels. Or il n'existe que deux coefficients, 1 et 0,504.

- Ne faut-il pas exiger que chaque personnel puisse suivre en transparence l'avancée de la réalisation de ses ORS ? Et puisse se faire une idée des prévisions ? Les EDT ne sont pas réguliers, les collègues déclarent les heures effectuées mais les déclarations sont trop souvent modifiées unilatéralement sans retour vers l'enseignant ; enfin nombre d'entre eux ne savent pas comment ils vont travailler le mois suivant alors que les prévisions devraient couvrir au moins un cycle de trois mois.

- Ne faut-il pas exiger que les temps de déplacement entre sites de formation soient décomptés des ORS ? Ce sont des temps de travail effectifs tels que définis par la loi et la jurisprudence. Pourtant, aujourd'hui encore, les personnels pédagogiques des Greta exerçant dans plusieurs établissements dans la même journée se déplacent sur leur temps personnel, parfois au forfait - au meilleur des cas - Est-ce acceptable ? La fréquence des déplacements entre les établissements d'exercice et les emplois du temps étant irréguliers il n'est pas judicieux de revendiquer une décharge de service hebdomadaire, et cela d'autant moins que le régime d'ORS n'est pas dérogatoire. Devons-nous renoncer à faire appliquer la réglementation ?

- En attendant une harmonisation nationale ne devons-nous pas revendiquer une définition à minima académique, des critères et du barème de prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure, avec des GT comme cela a été fait en FI ? Revendiquer un rattrapage de rémunération été prise en compte, contrairement à la réglementation de fin 2014 ?

- Les Conseillers en Formation Continue (ou maintenant Conseillers en Formation professionnelle) ne doivent-ils pas être recrutés par contrat enseignant et non administratif ou sans aucune mention ?

- Ne faut-il pas refuser le contrat de projet qui interdit l'accès au CDI à tout personnel de la FCA ?

Enfin ne devons-nous pas obtenir enfin un bilan social détaillé de nos collègues des GRETA ?